

Arras, le 21 avril 2020

Continuité des soins pendant la période épidémique Covid-19

Les médecins généralistes et spécialistes constatent une baisse importante du nombre de consultations pour des motifs autres que le coronavirus. La crainte d'être contaminé dans les salles d'attente, malgré les mesures de précaution mises en oeuvre, conduit de nombreux patients à retarder leur recours aux soins, y compris lorsqu'ils sont atteints de pathologies nécessitant un suivi régulier.

En conséquence, il existe dès aujourd'hui un risque important de retard de diagnostic et de complications. **La continuité des soins doit absolument être assurée pendant la période épidémique.**

Dans ce contexte :

- Toutes les personnes sous traitement, en particulier pour maladie chronique, sont invitées à **maintenir le lien avec leur médecin traitant et/ou leur établissement hospitalier habituel** afin d'assurer la continuité de leurs soins.
- **Face à l'apparition d'un nouveau problème de santé**, lié ou non au coronavirus, **il est fortement recommandé, comme en temps normal, d'appeler son médecin.**
- Le médecin peut directement être contacté par téléphone pour donner un avis médical. Il peut, si besoin, **proposer une téléconsultation ou une consultation physique dans le respect des gestes barrières et des mesures de distanciation sociale.** Les téléconsultations, quelle que soit la pathologie, sont remboursées à 100% par l'Assurance Maladie durant la période de crise sanitaire.